



ACCES DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX

A L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

2017-2018

163, Rue Auguste Broussonet

Montpellier

www.umontpellier.fr

L'Université de Montpellier est créée, en application de l'article L718-6 du code de l'éducation, par fusion des Universités Montpellier 1 et Montpellier 2. Elle est pluridisciplinaire et regroupe les composantes suivantes :

Des Unités de Formation et de Recherche

- U.F.R. de Droit et Science Politique ;
- U.F.R. d'Économie ;
- U.F.R. d'Éducation ;
- U.F.R. de Médecine ;
- U.F.R. d'Odontologie ;
- U.F.R. des Sciences de Montpellier ;
- U.F.R. des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques ;
- U.F.R. des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

Des Instituts

- Institut d'Administration des Entreprises (IAE) ;
- Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) ;
- Institut Montpellier Management (Fusion de l'UFR AES et de l'ISEM) ;
- Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Béziers ;
- Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Montpellier-Sète ;
- Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Nîmes.

Une École

- École Polytechnique Universitaire de Montpellier (POLYTECH)

I - Organisation générale des études à l'Université de Montpellier :

A – Le système Licence - Master - Doctorat (LMD) :

Dans le cadre de l'harmonisation des diplômes dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, l'Université Montpellier a adopté le **système LMD** (Licence, Master, Doctorat).

L'objectif est d'harmoniser l'organisation des études universitaires entre pays européens, d'encourager la mobilité étudiante et d'offrir à chaque étudiant la possibilité de construire un parcours personnalisé.

Les études s'articulent autour de 3 grades nationaux :

- La **Licence** (Bac + 3) : après le baccalauréat ou un titre équivalent, l'étudiant entre dans un parcours de formation conduisant à la Licence. Ce grade correspond à 6 semestres validés - 180 ECTS :
 - Licence 1 (semestre I, semestre II)
 - Licence 2 (semestre III, semestre IV)
 - Licence 3 (semestre V, semestre VI)

- Le **Master** (Bac + 5) : après validation d'une Licence, il permet d'affiner sa spécialisation (Master Professionnel) ou de se former à la recherche (Master Recherche). Il correspond à 4 semestres validés - 120 ECTS :
 - Master 1 (semestre I, semestre II)
 - Master 2 (semestre III, semestre IV) : Spécialité Recherche et Spécialité Professionnelle.
- Le **Doctorat** (Bac + 8) après validation d'un cursus Master Recherche.

Chaque année est organisée en 2 semestres. Le semestre comprend 3 à 5 Unités d'Enseignement (UE). A chaque enseignement correspond un nombre défini d'ECTS (European Credits Transfert System : Système Européen de Transfert de Crédits).

Pour valider une année, l'étudiant doit obtenir 60 ECTS.

Particularité des IUT :

- Le DUT (Bac+2) : après le baccalauréat ou un titre équivalent, l'étudiant entre dans un parcours de formation conduisant au Diplôme Universitaire Technologique (DUT). Ce grade correspond à 4 semestres validés - 120 ECTS :
 - DUT 1^{ère} année (semestre I, semestre II)
 - DUT 2^{ème} année (semestre III, semestre IV)
- La Licence Professionnelle (Bac + 3) : après validation d'un niveau Bac+2, elle est à vocation professionnelle et vise une entrée dans la vie active. Elle correspond à 2 semestres validés - 60 ECTS, comprenant un stage de plus de 14 semaines :
 - Licence Professionnelle (semestre I, semestre II)

B - Les formations de santé :

Les études de Médecine, Pharmacie, Chirurgie dentaire et Maïeutique / Sage-femme sont organisées selon un cursus spécifique.

D'une durée de 6 à 11 ans suivant les diplômes préparés, elles sont difficiles et très sélectives (concours en fin de 1^{ère} année).

II - Accès en Licence 1^{ère} année :

1^{ère} inscription à l'Université de Montpellier :

- **Licence 1^{ère} année :**
 - Licence Mention Administration Economique et Sociale
 - Licence Mention Droit
 - Licence Mention Science Politique
 - Licence Mention Economie
 - Licence Chimie
 - Licence Electronique, énergie électrique automatique
 - Licence Sciences de la vie
 - Licence Sciences de la terre
 - Licence Informatique
 - Licence Mathématiques
 - Licence Mécanique
 - Licence Physique
 - Licence Physique-Chimie
 - Licence Sciences et technologies
 - Licence Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
 - Licence Mention Gestion
- **1^{ère} année d'IUT :**
 - Chimie
 - Génie biologique
 - Génie civil
 - Génie électrique et informatique industrielle
 - Gestion des entreprises et administration
 - Génie mécanique et productique
 - Informatique
 - Mesures physiques
 - Métiers du multimédia et de l'Internet
 - Réseaux et télécommunications
 - Sciences et génie des matériaux

- Techniques de commercialisation

Accès en 1^{ère} année de DUT :

- Pour tous les candidats à une entrée en 1^{ère} année de DUT: candidature sur www.admission-postbac.fr du 20 janvier au 20 mars 2017.

Accès en Licence Professionnelle :

- Pour tous les candidats à une entrée en LP ayant déjà un niveau reconnu comme Bac+2 de l'enseignement supérieur, candidature sur : <https://adiut1.iutcandidatures.fr/WebCiell2/> à partir de mars 2017.

➤ **POLYTECH**

1. Accès au cycle préparatoire PEIP (2 années d'études) qui permet un accès direct et de droit à une des 13 écoles du Réseau POLYTECH.
 - Pour les élèves de terminale S et terminale STI2D inscrits dans un lycée français à l'étranger ou homologué par l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) : recrutement sur concours GEIPI POLYTECH, inscription sur www.admission-postbac.fr du 20 janvier au 20 mars 2017.
 - Pour les élèves titulaires d'un baccalauréat S ou STI2D obtenu en 2016 dans un lycée français à l'étranger ou homologué par l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) : recrutement sur concours GEIPI POLYTECH, inscription sur www.admission-postbac.fr du 20 janvier au 20 mars 2017.
2. Accès au cycle ingénieur : 3 années d'études.
 - Pour les élèves issus de CPGE : concours POLYTECH pour une entrée en 3^{ème} année du cycle ingénieur, les inscriptions se font sur www.scei-concours.fr du 10 décembre 2016 au 10 janvier 2017.
 - Pour les élèves qui suivent une formation scientifique de niveau bac+2 (équivalente à un DUT ou L2) ou bac+4 (équivalente à un Master 1) : concours sur dossier et entretien pour une entrée en 3^{ème} année ou en 4^{ème} année du cycle ingénieur, inscription sur : <http://www.polytech-admission.org/frontblocks/Candidats/> à partir du 05 janvier 2017.

Important : Quelle que soit la voie d'accès à une formation POLYTECH, les étudiants doivent impérativement prendre contact avec l'ambassade de France ou Campus France pour les aider dans les démarches administratives (information, orientation, inscription CEF, visa...).

➤ **Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) : Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique / Sage-femme**

Les modalités d'accès sont différentes selon le profil du candidat :

(Informations et dossiers sur : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>)

1 - Les candidats français ou ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Confédération suisse, Monaco et Andorre doivent candidater sur le portail admission post-bac www.admission-postbac.fr du 20 janvier au 20 mars 2017. Ils devront présenter le diplôme leur donnant accès à l'enseignement supérieur dans le pays où il a été obtenu. Il est recommandé de bien connaître la langue française.

Attention : Certaines formations offrent une capacité d'accueil limitée.

2 - Les étudiants étrangers (hors UE) titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires qui souhaitent s'inscrire en première année de Licence et résidant à l'étranger, doivent impérativement formuler une **Demande d'Admission Préalable (DAP)**.

La campagne d'inscription pour l'année scolaire 2017-2018 commence à compter du **15 novembre 2016**. La DAP s'effectue auprès des services de coopération culturelle des ambassades de France à l'étranger ou des espaces **Campus France à procédure « Centres pour les Etudes en France (CEF) »** dans les pays en disposant. **Dans ce dernier cas, toutes les demandes de pré-inscription doivent obligatoirement transiter par les espaces Campus France pour l'obtention du visa « Etudiant ».**

- Par voie électronique pour les résidents d'un pays possédant un Centre pour Etudes en France (CEF) : Algérie, Argentine, Brésil, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Chili, Chine, Corée, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Inde, Indonésie, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Togo, Vietnam.
Ils doivent, **demander simultanément le dossier de Demande d'admission Préalable et le visa de long séjour pour la France**. Pour cela, il faut se connecter à l'adresse suivante : [www."nomdupays".campusfrance.org](http://www.nomdupays.campusfrance.org). Les candidats doivent se connecter au site correspondant à leur pays d'origine (exemple pour l'Algérie : www.algerie.campusfrance.org et suivre les indications qui y sont mentionnées).
- En utilisant le formulaire papier «**formulaire blanc**» téléchargeable sur le site www.enseignementsup-recherche.gouv.fr - Rubrique Enseignement supérieur / / Etudier en Europe et dans le Monde / Venir étudier en France, s'il est résident d'un des pays ne possédant pas de CEF.
Le dossier, accompagné des pièces justificatives demandées, doit être remis, ou envoyé, dûment rempli, aux services culturels du poste diplomatique de votre lieu de résidence pour le **22 janvier 2017**, délai de rigueur.

Les candidats doivent recevoir une réponse de la première université avant le 15 avril et si cette réponse est négative, une réponse de la deuxième université devra leur être communiquée avant le 15 mai.

La troisième université doit leur répondre avant le 8 juin.

3 - Les candidats français ou étrangers (ex dossier bleu) résidant à l'étranger, titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français ou européen postulant à une inscription en 1^{ère} année de Licence dans une université française, doivent obligatoirement effectuer leur pré-inscription sur le portail admission post bac www.admission-postbac.fr du 20/01/17 jusqu'au 20/03/17. **Leur candidature est automatiquement acceptée**, sans examen de dossier, quelle que soit l'université ou la mention de Licence 1 demandée.

4 - les candidats n'ayant pas la nationalité française, n'étant pas titulaires actuels ou futurs du baccalauréat français ou européen, mais qui résident en France doivent, quant à eux, utiliser un autre formulaire (appelé "**dossier vert**") téléchargeable sur le site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr - Rubrique Enseignement supérieur / Etudier en Europe et dans le Monde / Venir étudier en France. Les dossiers doivent être remis ou envoyés par courrier recommandé à l'Université choisie en premier avant le **22 janvier 2017**.

<p><i>Rappel : dépôt des dossiers avant le 22 janvier 2017</i> <i>ATTENTION : toute demande adressée après cette date, ne sera pas traitée</i></p>
--

Test de Connaissance du Français (TCF) : Vérification du niveau linguistique

Le TCF est obligatoire pour entamer ou poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur français et payant (69 euros) **sauf** pour :

- Les ressortissants d'un pays officiellement francophone : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Conakry, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo.
- Les ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Norvège peuvent présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix, qui jugera de l'opportunité, ou non, de leur faire tout de même passer une épreuve de vérification linguistique
- Les titulaires d'un baccalauréat français (délivré par le Ministère français de l'éducation), les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie conjointement par les ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères ;
- Les titulaires du Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF), niveau C1 ou C2 ou du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFF), niveau B2 ;
- Les candidats ayant passé avec succès les épreuves du Test d'Evaluation du Français (TEF), organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et ayant obtenu au moins la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test. L'attestation du TEF n'est valable qu'un an.

Le TCF pour la DAP se présente sous la forme d'un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) portant sur la compréhension écrite, la maîtrise des structures de la langue et la compréhension orale. Les candidats ayant passé le TCF recevront une attestation comportant leurs résultats aux différentes épreuves. Cette attestation est valable 2 ans. Pour ceux qui sont déjà en possession d'une attestation, elle doit être valide à la date limite du dépôt du dossier DAP, c'est à dire au 22 janvier de l'année de la rentrée universitaire au titre de laquelle le dossier est déposé.

Il n'y a pas de nombre limité de fois pour se présenter au TCF pour la DAP. Toutefois, un délai de 2 mois (60 jours) minimum est obligatoire entre 2 sessions.

Attention :

- L'Algérie, le Maroc, le Liban et la Tunisie ont pour seule langue officielle l'arabe. Le français n'y est qu'une langue à statut particulier. **Les candidats de ces quatre pays sont donc bien concernés par le TCF pour la DAP.**
- Les ressortissants des pays multilingues où le français est langue officielle (Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Haïti, Madagascar, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu) doivent, **pour être dispensés du TCF pour la DAP, avoir effectué la totalité de leurs études secondaires dans un établissement de langue française.**

Pour plus d'informations, les étudiants peuvent consulter le site internet du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) consacré au TCF pour la DAP : <http://www.ciep.fr/tcfdap/>

III - Accès en Licence 2, 3, Master 1 et 2 :

- Les pays possédant un CEF : Les candidats doivent obligatoirement transiter leur demande par le biais du CEF pour constituer un dossier sur place (www.campusfrance.org)
- Les pays ne possédant pas de CEF : Les candidats doivent obligatoirement transiter par l'Ambassade de France pour faire leur demande. (www.education.gouv.fr)
- Pour les candidats ressortissants d'un pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, ils doivent contacter directement la ou les universités de leur choix pour effectuer leur candidature.

Les modalités (dates et adresses) sont consultables sur le site www.umontpellier.fr à la rubrique : International - Etudiant / Doctorant - Venir étudier à l'UM - Vous êtes étudiant individuel.

Nous conseillons vivement aux étudiants candidats à une inscription en Licence 3 de procéder également à la Demande d'Admission Préalable (DAP). En effet, les études universitaires effectuées à l'étranger peuvent ne pas être reconnues comme suffisantes et donc validées pour l'entrée en 2^{ème} cycle.

IV - Le 2^{ème} cycle des études de Santé :

Les études étant soumises à un numérus clausus, les étudiants ne peuvent demander à intégrer un second cycle médical ou pharmaceutique qu'à la condition d'avoir été acceptés en première année et classés au concours de fin d'année en rang utile. Une fois admis à poursuivre leurs études en France, une validation des acquis est en général accordée et permet de poursuivre au niveau correspondant. Les candidats doivent donc effectuer la procédure d'admission préalable en 1^{er} cycle universitaire.

V - Taux des droits de scolarité :

Les étudiants boursiers du gouvernement français sont exonérés des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale. Les étudiants boursiers de leurs gouvernements respectifs doivent faire l'avance des frais et demander le remboursement par la suite.

Les taux annuels des droits de scolarité dans les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour l'année 2016-2017 :

- Diplôme national délivré conduisant au grade de Licence - taux annuel du droit de scolarité : 184 €
- Diplôme national délivré conduisant au grade de Master - taux annuel du droit de scolarité : 256 €
- Diplôme d'ingénieur : 610 €
- Préparation du Doctorat - taux annuel du droit de scolarité : 391 €
- Préparation des diplômes de formation générale en sciences médicales, odontologiques et pharmaceutiques et pour la première année du deuxième cycle des études médicales, de pharmacie et de chirurgie dentaire : 184 €.

A ces droits s'ajoutent d'autres droits, tels que la Bibliothèque universitaire, la Médecine préventive, ... ainsi que l'affiliation à la sécurité sociale.

VI - Logement - Bourses : Informations générales : www.cnous.fr

- Pour obtenir une bourse du Gouvernement français, s'adresser à l'Ambassade de France du pays d'origine
-
- **Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) - Accueil étudiants internationaux :**
2 rue Monteil (Trame ligne 1, arrêt Boutonnet)
34033 Montpellier cedex 1 - France - Tél. : (00 33) (0) 4 67 41 50 38
international@crous-montpellier.fr - <http://www.crous-montpellier.fr>
- **COMUE – LR (Communauté d'Universités et d'Etablissements du Languedoc-Roussillon) - Accueil International Etudiants / Chercheurs**
Institut de botanique - 163 rue Auguste Broussonnet – CS 78290 - 34197 Montpellier Cedex 5
France (Trame ligne 1 : Arrêt Albert 1^{er}, Trame Ligne 4 : Arrêt Albert 1^{er} Cathédrale)
Tél. : (00 33) (0) 4 67 41 67 87
E-mail : saiec@lr.universites.fr
www.saiec.fr

VII - Les composantes de l'Université de Montpellier :

UFR Droit et Science Politique

39, rue de l'Université
34060 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 61 54 00 - Fax : 04 67 60 42 31

UFR d'Economie

Site de Richter
Avenue Raymond Dugrand – CS 79606
34960 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 34 43 24 44 - Fax : 04 34 43 24 65

UFR d'Education

2, Place Marcel Godechot
34092 Montpellier cedex 5
Tél : +33 (0)4 67 61 83 00 - Fax : +33 (0)4 67 61 83 10

UFR Médecine

2, rue Ecole de Médecine
CS 59001 - 34060 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 34 43 35 00 - Fax : 04 34 43 35 13

UFR Médecine - Antenne Nîmes :

186 chemin du Carreau de Lanes
CS 83021
30908 Nîmes cedex 2
Tél. : 04 66 02 81 81 - Fax : 04 66 02 81 80

UFR Odontologie

545, avenue du Professeur J.L. Viala
34193 Montpellier cedex 5
Tél. : 04 67 10 44 70 - Fax : 04 11 75 91 96

UFR Sciences de Montpellier

Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5
Tél. : 04 67 14 30 26 – Fax : 04 67 14 40 80

UFR Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

15, avenue Charles Flahault
BP 14491
34093 Montpellier cedex 5
Tél. : 04 11 75 93 00 - Fax : 04 11 75 93 34

UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

700, avenue du Pic Saint Loup
34090 Montpellier
Tél. : 04 67 41 57 00 - Fax : 04 11 75 90 24

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5
Tél : +33 (0)4 67 14 38 65 - Fax : +33 (0)4 67 14 42 42

Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)

Site Richter
Rue Vendémiaire - Bât. B - CS 19519
34960 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 34 43 23 03/05 - Fax : 04 34 43 23 07

Institut Montpellier Management (fusion de l'UFR AES et de l'ISEM)

Site Richter
Rue Vendémiaire - Bât B - CS 19519
34960 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 34 43 20 00 - Fax : 04 34 43 20 20

IUT Montpellier - Sète

99 avenue d'Occitanie

34296 Montpellier cedex 5

Tél. : +33 (0)4 99 58 50 40 - Fax : +33 (0)4 99 58 50 41

IUT de Nîmes

8 rue Jules-Raimu

30907 Nîmes cedex

Tél : +33 (0)4 66 62 85 00 - Fax : +33 (0)4 66 62 85 01

IUT de Béziers

3, Place du 14 juillet

BP 50438

34505 Béziers cedex

Tél : +33 (0)4 67 11 60 00 - Fax : +33 (0)4 67 11 60 01

POLYTECH Montpellier

Place Eugène Bataillon

34095 Montpellier cedex 5

Tél : +33 (0)4 67 14 31 60 - Fax : +33 (0)4 67 14 45 14

Université de Montpellier

**Pour chacun des diplômes, les informations sont consultables sur le site
www.umontpellier.fr**